



Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre : Proportion de Prime-Vert pour les producteurs agricoles		
Audience Séances thématiques	Date : 6 novembre 2002	Lieu : Montréal
Question posée par : Alfred Marquis, commissaire		
Référence BAPE : volume 14 – Lignes 1284 et 1345	Référence MAPAQ :	

Question :

« Je suppose qu'il est trop tôt pour savoir quelle proportion va aller vers la production porcine à l'intérieur de cette enveloppe-là ? »

(Cette question fait référence à la question précédente concernant l'annonce du budget de 257 M \$.)

Réponse du MAPAQ :

(Voir les réponses de M. Denis Sanfaçon aux lignes 1290 à 1340 et 1350 à 1360).

Complément de réponse :

Pour l'instant, il est trop tôt pour le préciser. Par ailleurs, on peut prévoir que sur le 257 M \$, d'ici 2005 :

- Pour les structures (124 M \$), la presque totalité ira à des productions autres que le porc puisque près de 100 % des lisiers de porcs sont actuellement entreposés selon la réglementation.
- Pour les équipements d'épandage (15 M \$), la majorité ira aux entreprises porcines.
- Pour ce qui est des traitements des fumiers (46 M \$), des budgets prévus devraient aller principalement aux entreprises porcines et aux entreprises avicoles. Ces dernières sont les deux types d'entreprises les plus concentrées sur le territoire et sont donc celles qui rencontreront possiblement le plus de difficulté à disposer adéquatement des fumiers.
- Pour les services-conseils, considérant le nombre d'exploitations porcines par rapport aux autres types d'entreprises, la majorité (du 12 M \$ prévu) devrait aller aux exploitations agricoles autres que porcines dans les mêmes proportions qu'actuellement, car 24 % des membres des clubs-conseils en agroenvironnement sont des producteurs de porcs.

Une meilleure évaluation pourra être faite lorsque l'importance de la problématique aura été précisée sur toutes les fermes qui ont à produire un bilan phosphore.